

MINISTERE DU PLAN

CENTRE NATIONAL DE LA
STATISTIQUE ET DES ETUDES
ECONOMIQUES

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET
FINANCIERE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix
-:-:-:-:-:-:-

84/414 du 30/4/84
DECRET N° /MP/CNSSE/DAF

portant titularisation et nomination au
titre de l'année 1977 de Monsieur
AKIELE Basile, Ingénieur Statisticien
Economiste de 2^e échelon Stagiaire des
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Techniques (Statistique)

ISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- F.P.*
G.B.
C.F.
- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur lasolde des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A I ;
 - (/u le décret n° 63/410 du 12-12-63 portant statut commun des cadres du personnel technique des Services de la Statistique ;
 - (/u le décret n° 63/81 du 26-3-63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;
 - (/u le décret n° 65/170 du 25-6-65 réglant l'avancement des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
 - (/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérimis des membres du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres ;
 - (/u le procès-verbal de la commission administrative paritaire d'avancement en date du 1er Septembre 1983 ;

DECRET :

.../...

ARTICLE 1ER.- Monsieur AKIELE Basile, Ingénieur Statisticien Economiste de 2^e échelon Stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) en service au Ministère du Plan à Brazzaville est titularisé et nommé au titre de l'année 1977 au 2^e échelon, indice 940 de son grade pour compter du 15.11.77 :
ACC = Néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 30 Avril 1984

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Plan,

- Pierre MOUSSA -

- Colonel Louis SYLVAIN GOMA -

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU -

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA -

EMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DFP..... 2
- DFB..... 2
- DIF..... 2
- DOSSIER CNSEE..... 3
- MINI-PLAN..... 2
- INTERESSE..... 1
- SSG/BC..... 2/18